Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260518-D_2026_090-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Lundi 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai à 19h30, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	28
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	01
Nombre de conseillers municipaux absents	00
Nombre de votants	29

Date d'envoi des convocations : Mardi 12 mai 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Delphine JEANNIN, Alain LOUIS, Sylvaine TEXIER, Jean-Pierre LE METAYER, Albane DIEU, Pierre-Alexandre PABOEUF, Emmanuel LE CLAINCHE, Alain GUENEGO, Marie HAMEL – FAURE, Evelyne LE NORMAND, Nicolas FIEVET, Vincent THEBAUT, Rachel GUIHARD, Anthony LECOINTRE, Hélène BERTRAND-KOUIDER, Laurent GUERISSE, Anne LE BODO, Sylvie LE BIDEL, Jennyfer PRADET, Elise PIGNARD, Maryse GERARD, Kevin MENANT, Dominique BARDET, Gisèle QUIRIN, Frédéric CARRE.

Procurations :
M. Patrick ROGER-DALBERT à M. Alain GUENEGO

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexandre PABOEUF

Délibérations publiées le : Mercredi 20 mai 2026

2026 -090 CHANTIER NATURE - DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS SOCIAL EUROPEEN + 2021-2027

Le chantier "Nature et Patrimoine" de la commune fait partie des structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Une convention signée avec l'Etat permet d'accueillir des personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) et de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.
Le financement du chantier s'articule sur 2 axes :

- L'aide aux postes des bénéficiaires, recrutés sous Contrat à Durée Déterminée d'insertion (CDDI)
- L'accompagnement socio-professionnel et l'encadrement des bénéficiaires

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260518-D_2026_090-DE

L'Etat finance la rémunération des bénéficiaires avec un cofinancement du Département pour les personnes relevant du RSA.
L'accompagnement socio-professionnel, l'encadrement sont quant à eux financés par le Département et le Fonds Social Européen.

C'est pour le financement de ces derniers qu'il convient de solliciter le Département et le FSE +.
Le plan de financement 2026 est présenté ci-dessous.

DEPENSES		**RECETTES**	
Encadrement technique	46 000.00 €	30 334.50€	Fonds Social Européen (FSE +)
Accompagnement socioprofessionnel	17 000.00 €	21 000.00€	Conseil Départemental
Charges indirectes(administration)	4 410.00 €	3 883.95€	Direction Départementale du Travail (DDETS)
		12 191.55€	Autofinancement
TOTAL DEPENSES	**67 410.00€**	**67 410.00 €**	**TOTAL RECETTES**

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité de :

- Demander une subvention auprès du fonds social européen et du département pour le fonctionnement du chantier nature.

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 20 mai 2026.

Le secrétaire de séance
Pierre-Alexandre PABOEUF

Le Maire,
Boris LEMAIRE